

Le saviez-vous ?

La Caf de la Haute-Vienne vous propose des prêts sous certaines conditions pour équiper votre logement et pour l'achat de matériel informatique !



Retrouvez les formulaires de demandes sur le site de la Caf : *renseignez votre code postal dans la rubrique "Ma Caf"* puis cliquez sur la rubrique "Logement" ou à l'accueil de la CAF à Limoges.

caf.fr

La Caf est à vos côtés

Vous pouvez retrouver toutes les aides proposées par votre Caf sur le site Caf.fr.

Renseignez le code postal "87000", rubrique "Ma Caf", puis choisissez une rubrique : "vie personnelle, vie professionnelle, accident de vie, handicap, logement"

NOUS CONTACTER

Prenez rendez-vous avec un travailleur social de la Caf :

✉ saf@caf87.caf.fr

☎ au 05 55 43 40 50

CAF HAUTE VIENNE
25 rue Firmin Delage
87046 Limoges Cedex

Caf87-07/2025



LE SERVICE ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Caisse d'allocations familiales de la Haute-Vienne

Le Service Accompagnement des Familles vous accompagne lors de vos changements de situation

Pour qui ?

Vous êtes allocataire de la CAF de la Haute-Vienne, **vous avez un ou des enfants à charge** (ou enfant(s) à naître).

Vous êtes bénéficiaire de prestations familiales et **vous vous trouvez dans l'une des situations ci dessous :**



→ Vous envisagez ou vous venez de vous séparer

Vous souhaitez être accompagné(e) sur la fixation d'une pension alimentaire, sur la recherche d'un nouveau logement, faire valoir vos droits en lien avec votre séparation,...

→ Vous attendez des jumeaux ou plus

Vous souhaitez être accompagné(e)s dans la mise en place d'une nouvelle organisation familiale, dans l'accès à vos droits (mode d'accueil des enfants, aide à domicile...) et connaître les structures de soutien à la parentalité de votre territoire,...

→ Vous êtes seul(e), et vous attendez ou vous élevez votre ou vos enfant(s)

Vous souhaitez faire le point sur votre situation et être accompagné(e) dans la mise en place d'un projet d'insertion social et professionnel.

Vous pouvez être reçu(e) sous certaines conditions, contactez-nous pour les connaître.

Ecouter, informer, orienter et accompagner

→ Vous venez de perdre votre conjoint(e) ou votre enfant

Vous souhaitez être reçu(e) afin d'être soutenu(e) dans vos démarches en lien avec votre deuil, mais aussi vous aider à faire valoir vos droits (prestations légales, aides financières...)

→ Vous éprouvez des difficultés pour payer votre loyer ou vos remboursements d'accession à la propriété

Vous souhaitez être aidé(e) à rétablir votre situation financière pour vous permettre d'honorer votre loyer et apurer votre dette. **Vous pourrez être reçu(e) si vous êtes bénéficiaire de l'allocation logement à caractère familial.**

→ Vous pensez que votre logement n'est pas décent

Vous souhaitez être conseillé(e) dans les démarches à suivre. La CAF peut demander une visite de votre logement afin de constater son état.

Vous pourrez être reçu(e) si vous êtes bénéficiaire de l'allocation logement à caractère familial.

→ Votre logement est surpeuplé

Vous habitez dans un logement dont la surface n'est pas adaptée à votre composition familiale (9 m² pour une personne, 16 m² pour deux et 9 m² par personne supplémentaire). Vous pouvez être accompagné(e) dans vos recherches de logement.